

FORMATION CONTINUE POUR L'HABILITATION SANITAIRE//2024

FORMATIONS DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE



URGTV CENTRE
UNION RÉGIONALE DES GROUPEMENTS
TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES DU CENTRE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VetAgro Sup

École Nationale des
Services Vétérinaires



MODALITÉS PRATIQUES

ATTESTATION

Une attestation de formation vous sera délivrée à l'issue de la formation. Le nombre de formations suivies par un vétérinaire est tenu à jour par la DD(ets)PP de votre domicile professionnel administratif.

INSCRIPTION

Il suffit de [renvoyer le formulaire](#) complété à la **DD(ets)PP** du département où se déroule la formation au minimum 1 mois avant la date de formation et à la **DD(ets)PP de votre département** d'exercice ou à **l'animatrice OVVT** si la formation se déroule en région Centre Val de Loire

CONVOCATION

Une convocation vous sera adressée dans les **15 jours précédant la formation**, et vous précisera le lieu exact de la formation et les horaires précis.

INDEMNISATION

Par demi-journée ou soirée de formation : 10 AMV + frais kilométriques. Indemnisation versée par la DD(cs)PP du lieu de votre domicile professionnel administratif

La nouvelle instruction technique a modifié la règle de calcul des points. Les vétérinaires ont pour **objectif au moins une formation au cours des trois dernières années** pour les vétérinaires sanitaires exerçant sur les espèces bovine, ovine, caprine, porcine, volaille et équine.

Pour les vétérinaires « carnivores domestiques/NAC », l'indemnisation des frais sera réalisée en fonction des crédits disponibles de la DD(ets)PP pour la formation continue des vétérinaires sanitaires.

45 - GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE EN CABINET VÉTÉRINAIRE

DDPP Du Loiret :
ddpp-spae@loiret.gouv.fr
02 38 42 42 96
Cité administrative Coligny -
Bâtiment D 131 Faubourg
Bannier 45000 ORLÉANS

Lundi 30 septembre 2024 - 14h à Chateauneuf-sur-Loire

Formateurs : Virginie Raussin et Claire Beauvais

Objectif général :

- Connaître la réglementation en vigueur et savoir où la retrouver ;
- Connaître le statut juridique des espèces les plus fréquemment recueillies ;
- Connaître les risques sanitaires potentiels liés à ces espèces sauvages ;
- Connaître les acteurs impliqués dans la gestion de ces espèces ;

Objectifs pédagogiques :

Les vétérinaires savent :

- identifier les principales espèces susceptibles d'occasionner des dégâts exotiques, envahissantes et protégées ;
- les principales maladies pouvant toucher ces espèces (notamment les maladies réglementées et/ou zoonoses) ;
- quelles structures contacter en fonction des cas.

Les vétérinaires sont capables de :

- conseiller le découvreur de l'animal (contention, transport, personnes à contacter, mesures de protection par rapport au risque de blessure ou zoonotique) ;
- identifier les symptômes de DS1 ou DS2 sur l'animal sauvage ;
- prendre en charge l'animal : premiers soins avant envoi vers un centre de soin de la faune sauvage, euthanasie, etc.

28 - UTILISATION D' I-CAD DANS LE CADRE D'IMPORTATION ILLÉGALE DE CARNIVORES DOMESTIQUES ET DE LA GESTION DES ANIMAUX MORDEURS OU GRIFFEURS.

DDETS-PP de l'Eure-et-Loir :
email : ddetspp-spaen@eure-et-loir.gouv.fr
tel : 02 37 20 51 48
Cité administrative 15, place
de la République CS 70527
28019 CHARTRES Cédex

Jeudi 5 septembre 2024 - 14h à la DDETSPP 28

Formateurs : Henri Touboul

Objectif général : Connaître les règles de déclaration d'une importation illégale et la gestion des animaux mordeurs/griffeurs.
Savoir utiliser I-CAD dans ce cadre

Objectifs pédagogiques :

- mesurer les risques sanitaires et les conséquences sociétales et économiques d'une importation illégale d'un carnivore domestique en France et les expliquer à leurs clients ;
- les critères d'une importation illégale ;
- les règles de gestion d'un chien mordeur ;
- la répartition des rôles entre vétérinaire sanitaire, I-CAD et administration et mairie pour les chiens mordeurs ;
- les différentes fonctionnalités de l'outil I-CAD.
- expliquer à leurs clients les conséquences d'une importation illégale ;
- gérer le cas d'un animal mordeur/griffeur et expliquer au détenteur les suites



37 - FILIÈRE ÉQUINE : RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'IDENTIFICATION ET DE PHARMACIE VÉTÉRINAIRE

DDPP D'Indre et Loire :

ddpp@indre-et-loire.gouv.fr
02.47.31.11.11

Cité administrative du Cluzel -
61, avenue de Grammont - BP
12023 - 37020 Tours

Mardi 4 juin 2024 - 14h - DDPP Tours

Formateurs : Faiza Laliche et Jean-Jacques Roy

Objectif général :

Comprendre la réglementation sur l'identification et la pharmacie, et maîtriser les modalités de sa mise en œuvre en filière équine

Objectifs pédagogiques :

- Appliquer les règles de bonnes pratiques en matière d'identification, et connaître les conséquences pour la chaîne alimentaire ;
- Appliquer les règles générales de la prescription, de la détention et de la délivrance du médicament vétérinaire ;
- Sécuriser ses pratiques, tant d'un point de vue santé publique que juridique.

Contenu :

- Identification des équidés ;
- Pharmacie vétérinaire : prescription, détention et délivrance ;
- Recherche de LMR, de délais d'attente, de « substances interdites » et principe de la « cascade » ;
- Exclusion d'un cheval de la consommation humaine auprès de l'IFCE.

Méthodes pédagogiques : exposés, travaux dirigés, mise en situation, échanges entre les participants .

41 - LES MALADIES RÉGLEMENTÉES DES CARNIVORES DOMESTIQUES (MRCD)

DDetsPP Du Loir et Cher :

ddetspp-spae@loir-et-cher.gouv.fr

02 54 90 97 81

Pôle administratif Pierre
CHARLOT

31 mail Pierre CHARLOT (à coté
de l'entrée de l'hôpital de Blois)
BP 10103 41000 BLOIS

Jeudi 28 novembre 2024 - 14h à la DDETSPP 41

Formateurs : Bruno Lassalle et Henri Touboul

Objectif général :

Actualiser les connaissances scientifiques et réglementaires des vétérinaires sanitaires concernant les maladies réglementées des carnivores domestiques et renforcer la collaboration entre les vétérinaires sanitaires et les DDecPP dans le cadre de leur surveillance.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître et savoir suspecter les maladies réglementées des carnivores domestiques (signes d'appel, éléments de diagnostic)
- Être capable de mettre en œuvre les mesures de gestion liées à chacune de ces maladies, du signalement aux mesures réglementaires, en collaboration avec les autorités compétentes

Contenu :

La formation est organisée en 4 séquences :

- Introduction sur la Loi de Santé Animale
- La rage, la maladie d'Aujeszky, le botulisme, Nipah
- La tuberculose et la brucellose canines
- L'échinococcose et la tularémie



36-BIEN PRESCRIRE ET BIEN DÉLIVRER LE MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

DDetsPP De l'Indre :

ddetspp-sv@indre.gouv.fr

cit  administrative

CS 60613

36020 CH TEAUROUX Cedex

02 54 53 20 36

Jeudi 26 septembre 2024 - 14h   la DDetsPP du 36

Formateurs : Faiza Laliche et Jean-Fran ois Labb 

Objectif g n ral :

-Pr sentation du guide de bonne pratique du m dicament v t rinaire qui permet d' valuer ses pratiques (www.gbpmv.fr).

Am liorer ses pratiques de prescription, de d livrance et de gestion du m dicament dans son exercice quotidien.

Objectifs p dagogiques :

Conna tre les r gles g n rales pour prescrire et r diger une ordonnance, conna tre les outils   disposition des v t rinaires ;

- Conna tre les r gles g n rales pour d livrer des m dicaments ;
- Conna tre les r gles de gestion physique des m dicaments ;
- Savoir  valuer ses pratiques et se pr parer   un contr le.

La s quence de formation est organis e en 2 parties :

- Exercices d' valuation d'ordonnances et de registres de d livrance, avec corrections et commentaires,
- Evaluer ses pratiques, avec des exercices en ligne,

18 - LA TUBERCULOSE BOVINE : R LE DU VS ET PRATIQUE DE L'INTRADERMOTUBERCULINATION

DDetsPP Du Cher :

ddetspp-spae@cher.gouv.fr

Cit  administrative Lariboisi re

6 Place de la pyrotechnie

CS 60022

18020 BOURGES CEDEX

02.48.67.36.95

Mardi 1 octobre 2024 - Journ e

Formateurs : Fabrice Chevalier et St phanie Philizot

Objectif g n ral :

- Comprendre le risque que repr sente la tuberculose aujourd'hui en France ;
- Conna tre les modalit s de diffusion de la tuberculose entre les cheptels et   l'int rieur d'un cheptel ;

- Comprendre l'emploi et les limites des tests de d pistage et de diagnostic ;
- Savoir r aliser une intradermotuberculation.

- Comprendre le principe du test d'intradermotuberculation ;
-  tre capable de faire un compte rendu de r sultats respectant les bonnes pratiques ;

-  tre capable d'interpr ter ce compte rendu ;
- Conna tre les facteurs de variabilit  de la qualit  du r sultat ;
- Savoir r agir en fonction des r actions d tect es.

M thodes p dagogiques :

Expos s,  tudes de cas pratiques, travaux pratiques

Cahier des charges pour la formation :

Partir th orique : mise   disposition d'une ou deux tables pour pr senter le mat riel et exposer des cas pratiques.

Partie pratique : un bovin par bin me

Je. 5 sept 2024 - 14h

UTILISATION D'I-CAD DANS LE CADRE D'IMPORTATION ILLÉGALE DE CARNIVORES DOMESTIQUES ET DE LA GESTION DES ANIMAUX MORDEURS OU GRIFFEURS

Je. 28 nov 2024 - 14h

LES MALADIES RÉGLEMENTÉES DES CARNIVORES DOMESTIQUES (MRCD)

Ma 4 juin 2024 - 14h

FILIÈRE ÉQUINE : RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'IDENTIFICATION ET DE PHARMACIE VÉTÉRINAIRE

Lu. 30 sept 2024 - 14h

GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE EN CABINET VÉTÉRINAIRE

Je. 26 sept 2024 - 14h

BIEN PRESCRIRE ET BIEN DÉLIVRER LE MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Ma. 1 oct 2024 - 1 jour

LA TUBERCULOSE BOVINE : RÔLE DU VS ET PRATIQUE DE L'INTRADERMOTUBERCULINATION (MATINÉE PARTIE THÉORIQUE, APRÈS-MIDI PARTIE PRATIQUE)

LES FORMATIONS DE VOTRE RÉGION EN UN COUP D'ŒIL

Pour vous inscrire contacter la DD(ets)PP concernée ou l'OVVT de la région Centre Val de Loire par mail : anim.urgtv.cvl@gmail.com

Vous pouvez également obtenir le planning des formations des autres départements sur demande



URGTV CENTRE
UNION RÉGIONALE DES GROUPEMENTS
TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES DU CENTRE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



VetAgro Sup

École Nationale des
Services Vétérinaires



Formulaire à envoyer à la DD(ets)PP du département où se déroule la formation au minimum 1 mois avant la date de formation et à la DD(ets)PP de votre département ou à l'animatrice OVVT si la formation se déroule en région Centre Val de Loire

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

FORMATION CONTINUE POUR L'HABILITATION

SANITAIRE//2024

NOM / PRÉNOM :

CLINIQUE :

NUMÉRO D'ORDRE :

EMAIL :

DATE DE LA FORMATION :

LIEU DE LA FORMATION :

SUJET DE LA FORMATION :

Pour vous inscrire contacter la DDetsPP concernée et la DD(ets)PP de votre département ou l'OVVT de la région Centre Val de Loire par mail :
anim.urgtv.cvl@gmail.com

Vous pouvez également obtenir le planning des formations des autres départements sur demande